

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, PEYROT Alain

ABSENTS EXCUSES : PASSAS Jean-Claude, BALTHAZARD Isabelle, ENGELVIN Danielle, MARTIN Laurence

Le PV du 22 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

Convention avec Vion pour entretien et gestion des chemins limitrophes

Un projet de convention avec la commune de Vion, concernant la répartition des charges de gestion et d'entretien des chemins limitrophes entre les deux communes ainsi que l'entretien du ruisseau des Perrets est présenté au conseil. Le Maire est autorisé à signer cette convention.

Recrutement d'un agent recenseur

Le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Un agent recenseur doit être recruté. Il percevra un forfait brut de 1 599 €.

Convention de mandat avec Etables

La commune d'Etables était maître d'ouvrage pour la création de l'arrêt bus aux abords de la RD 532 au « Bois du Poulynx » sur les communes de Lemps et d'Etables. Une convention de mandat doit être signée afin de rembourser notre participation à Etables qui s'élève à 1 427.89 €. Accord du Conseil.

Demande de subvention pour SGA

Il est nécessaire de procéder à une révision du schéma général d'assainissement. Le Conseil sollicite le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau pour obtenir des subventions.

Demande de subvention pour assainissement collectif

Le SDEA a fait un nouveau chiffrage pour la création d'un système d'assainissement collectif aux hameaux des Poulynx et du Bois du Poulynx . Le montant estimatif s'élève à 357 000 € H.T. pour les réseaux et la station d'épuration. La demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sera renouvelée en 2016. Une subvention sera également demandée au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau.

Révision des tarifs de location de la salle communale

Les tarifs de location applicables sont calculés en fonction de l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. du coût de la construction. L'indice n'ayant pas augmenté, les tarifs de location resteront identiques au 1^{er} janvier 2016. Seul, le tarif du nettoyage des sols passera à 50 €.

Révision loyer logements communaux

L'indice n'ayant pas augmenté, le loyer des logements de l'école et du presbytère ne changent pas.

Création d'une commission CCAS

Le CCAS sera dissous au 31 décembre 2015. Cette compétence sera exercée directement par le conseil municipal. Il est proposé de créer une Commission Communale d'Action Sociale avec les membres suivant :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - BALTHAZARD Isabelle | - MAISONNASSE Jacqueline |
| - BILLON Pascale | - CHAMBERT Patricia |
| - BUTAUD Josette | - SARTRAL Jasmin |
| - LUBAC Jean-François | - SEIGNOVERT Yves |
| - NURY Yvan | - VERT Raymond |

Divers

M. et Mme Maneval Joffrey ont adressé un courrier à la mairie pour demander plus de signalisation pour le passage piéton et l'arrêt de car au rond-point de la Tuilière. Une demande sera faite auprès du service des routes du Conseil Départemental.

Il est également signalé une vitesse excessive des parents d'élèves sur la route de Crémolière dans l'entrée du village.

Une signalétique pour le chemin qui va chez M. Bassis devra être trouvée afin d'informer de la dangerosité de ce chemin qui peut être circulé en double sens. Beaucoup de vététistes empruntent ce chemin à trop grande vitesse.

Patrick Cettier demande aux conseillers de réfléchir au lancement de l'instruction du PLU.

Mireille Desestret fait le compte rendu du conseil d'école. Effectifs stables : 76 élèves à Lemps et 45 à Etables.